

160927pv

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 27 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal.

<u>Présents</u>: Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET,

Bénédicte VIVIANT <u>Représentés</u> : Néant

Absents: Christelle COMBET, Yoan MAZZA, François FOSSOUX

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

Ordre du jour :

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2016

2°- Renforcement de l'équipe du périscolaire - création d'un poste

3° Extension de l'école : avenants aux marchés de travaux

4°- Complément de la ligne de trésorerie

5°- Décision modificative n°3 au budget principal

6°- Autorisations d'urbanisme

7°- Parrainage foire de la Bâthie

8°- Convention pour animation dans le cadre du périscolaire

9° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 août 2016

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

2° - Renforcement de l'équipe du périscolaire - création d'un poste

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal;

Vu la délibération 2015-13 du 27 janvier 2015 fixant le tableau des effectifs de la Commune; Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe afin d'assurer les missions d'accompagnement du service de cantine scolaire et d'entretien des bâtiments communaux. Il est proposé au conseil municipal :

- -de décider de la création, à compter du 1^{er} octobre 2016, d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 17.5/35^{éme} d'un temps plein annualisé, soit 22 h par semaine scolaire, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- -de se réserver la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 et de l'article 3 de la loi n°84-53 susvisée,
- -en cas de recrutement d'un non titulaire, de fixer la rémunération sur le 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique de 2ème classe, correspondant à l'IB 340, IM 321.
- -de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- -d'autoriser M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier,

-de constater que le nouveau tableau des emplois s'établit comme suit :

Postes	Effectifs	Répartition	
rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet	
Agents techniques 2 ^{ème} classe	3.87 équivalents temps plein	Dont:	
		1 à 100,00 %	
		1 à 74.23 %	
		1 à 71.90 %	
		1 à 50.40 %	
		1 à 40.80 %	
		1 à 49.50 %	

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

Délibération 2016-36

3° Extension de l'école : avenants aux marchés de travaux

Rapporteur Bénédicte VIVIANT

Dans le cadre de l'extension des équipements scolaires de Nonglard, la commune de Nonglard a attribué des marchés par délibération du 16 juin 2015 n° 2015 - 68 dans la cadre d'une procédure adaptée en date du 21 avril 2015.

Au cours de la réalisation des travaux des prestations supplémentaires et des suppressions de prestations se sont avérées nécessaires et ont fait l'objet de fiches de travaux modificatives. Des avenants doivent donc être conclus.

LOT5	ENTREPRISES	MONTANT	AVENANTS	%	NOUVEAUX
		INITIAL	EN€HT		MONTANTS
		MARCHE EN			EN€HT
		€HT			
1 - TERRASSEMENT VRD	GROSJEAN	49 638.30	19 331.90	38.9	68 970.20
2 - GROS ŒUVRE	LATHUILLE	159 551.10	-303.00	-0.2	159 248.10
3 - CHARPENTE	LP CHARPENTE	57 327.92			57 327.92
COUVERTURE					
4 - ETANCHEITE	SAIR	10 525.40			10 525.40
5 - MENUISERIE EXT	DDM	37 174.62	1 773.50	4.8	38 948.12
ALUMINIUM					
6 - MENUISERIE INT	DDM	28 325.12	5 513.88	19.5	33 839.00

BOIS MOBILIER					
7 - CLOISONS DOUBLAGE	REVOLTA	24 730.98			24 730.98
FAUX PLAF	BLAUDEAU				
8 - PEINTURE	REVOLTA	18 135.50			18 135.50
	BLAUDEAU				
9 - CARRELAGE FAIENCE	DESIGN	10 194.20			10 194.20
	CARRELAGES				
10 - REVETEMENT SOLS	ARTI SOLS	6 895.00	390.00	5.7	7 285.00
SOUPLES					
11 - ELECTRICITE	PETTINI	27 501.72	1 682.00	6.1	29 183.72
COURANTS FAIBLES	ELECTRICITE				
12 - CHAUFFAGE	PICCHIOTTINO	109 345.29	1 068.23	1.0	110 413.52
SANITAIRE	ENERGIE				
VENTILATION					
TOTAL HT		539 345.15	29 456.51	5.4	568 801.66
TOTAL TTC		647 214.18	35 347.81		682 561.99

Le total des avenants représente une augmentation de 5.4% par rapport au montant initial des marchés. Le montant total des travaux qui s'élevait initialement à 647 214.18 € TTC est donc porté à 682 561.99 € TTC après avenants.

Pour information, le coût total du chantier s'élève donc à (hors rénovation de l'ancienne école) :

Travaux	568 801.66 € HT	682 561.99 € TTC
Maitrise d'œuvre	85 384.63 € HT	102 432.78 € TTC
Autres intervenants SPS, Bureau de contrôle, Etude de sols, Diagnostics, ERDF, Cuve, Assureur	25 690.73 € HT	30 828.88 € TTC
Pré-études 2013 CAUE, Faisabilité chaufferie	6956.52 € HT	8320.00 € TT <i>C</i>
TOTAL	686 833.54 € HT	824 143.65 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces avenants et d'autoriser le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Délibération 2016-37

4° - Complément de la ligne de trésorerie

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Le Maire-adjoint aux finances expose au Conseil municipal la nécessité de demander à la Caisse d'Epargne, une augmentation du plafond de la ligne de trésorerie de 50 000 euros, destinée à faciliter l'exécution budgétaire et pallier une éventuelle insuffisance temporaire de liquidité due notamment au décalage de diverses recettes et dotations de l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire adjoint chargé des finances:

- De décider de demander à la Caisse d'Epargne ce montant de 50 000 euros.

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune et, au plus tard à l'échéance.

- De prendre l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire
- D'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie

- De conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat passé avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

Délibération 2016-34

5° - Décision modificative n°3 au budget principal

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Il est constaté qu'il est nécessaire de prévoir :

- des crédits supplémentaires au chapitre 66 du budget principal 2016 en section de fonctionnement pour le remboursement des intérêts supplémentaires suite à l'augmentation du plafond de la ligne de trésorerie de 50 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSE		DEPENSE	
Chapitre 023	-2500,00	Chapitre 66 compte 6615	+2500.00

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTE		RECETTE	
Chapitre 021	-2500,00	Chapitre 13 compte 1341	+2500.00

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette décision modificative.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers présents

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

<u>Délibération 2016-35</u>

6° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Certificat de non-opposition à une **déclaration préalable** pour une clôture, Route de la Ville - Fabrice GIRAND (DP 74.202.16.0011)

<u>Dossiers en cours d'instruction :</u>

Demande de modification de permis de construire pour une maison d'habitation située Chemin des Savus - Joseph PONCET (PC 74.202.13.0007)

Déclaration préalable pour une piscine et une clôture Route de la Ville - Angélique MAULET (DP 74.202.16.0011)

7° - Parrainage foire de la Bâthie

Rapporteur Christophe GUITTON

Comme chaque année, la foire de la Bâthie se tiendra à La Balme de Sillingy le 30 octobre prochain. Le comité des éleveurs, organisateur, comme chaque année nous demande de participer aux récompenses qui seront offertes ce jour-là.

Il est proposé au conseil municipal de participer à hauteur de 80.00 €, et de dire que cette subvention sera définitivement validée par la délibération annuelle d'attribution des subventions.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

8°- Conventions pour les animations dans le cadre du périscolaire

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Dans le cadre du « Temps d'activité périscolaire », il convient de requérir à des intervenants extérieurs pour offrir des activités aux enfants à partir de 15 h 45.

Vu la délégation du conseil municipal au maire concernant la passation de marché

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer le mandat du maire pour signer les conventions nécessaires avec des intervenants extérieurs selon les choix retenus par la commission périscolaire dans la limite des subventions prévues au budget principal de la commune.

Le Conseil donne un avis favorable à cette proposition.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant Se sont opposés : néant

9° Informations diverses

Inauguration de l'école

Comme annoncé, la nouvelle école, la chaufferie et les travaux sur l'ancienne école ont été inaugurés officiellement samedi 17 septembre dernier. Le maire remercie particulièrement ceux qui se sont investis dans la réussite de cette journée.

Travaux marais de Nyre

Conformément au plan de gestion du Marais de Nyre, l'entreprise Bertholon a été mandatée pour faire les travaux prévus au plan de gestion. Les travaux devraient débuter dans les jours qui viennent.

Travaux voirie

Les travaux décidés lors du vote du budget vont être mis en œuvre prochainement, à savoir :

- -la réfection du fossé du chemin de Vaulx,
- -pose d'un bicouche (enrobé de surface) impasse des Neyrulles,
- -réfection du fossé de la route de Quincy, partie inférieure, la partie amont du réservoir étant pris en charge par le GAEC Planchamp,
- -pose d'un drain sur la place de Verdun pour assainir l'église;
- -reprise d'enrobé sur 80 m route de Sillingy,
- -pose d'une dalle goudron pour le conteneur à verre à l'espace jeux,
- -reprise provisoire des trous dans l'enrobé route du Juiliard.

Conseil communautaire Communauté de Communes Fier et Usses

Le conseil communautaire de la CCFU s'est réuni le 20 septembre dernier. A l'ordre du jour :

- -attribution de marchés pour des travaux d'eau potable à Arzy
- -convention de financement pour des travaux d'eau potable à Choisy et Sillingy
- -convention avec des aménageurs pour la pose de conteneur enterrés à Sallenoves et Sillingy
- -transfert d'un poste d'adjoint technique
- -annulation de créances douteuses
- -présentation du rapport de la CCFU 2015
- -présentation du rapport du service de l'eau 2015

Le procès-verbal est disponible sur le site de la CCFU.

Cabine téléphonique

Orange nous avise que la cabine téléphonique située sur la place de Verdun sera supprimée dans un avenir proche à l'instar de 40000 autres cabines en France

Travaux

Le Syane nous avise que pour la pose de la fibre optique des travaux sont programmés route de Lovagny, route de chez Dupraz, chemin de Vaulx dans le courant du mois d'octobre. Attention cela ne veut pas dire que nous serons desservis immédiatement, la distribution se fera lors d'un second chantier.

PLU

La première réunion de travail s'est tenue ce jour avec notre urbaniste, elle a servi à la préparation du diagnostic prévu pour la fin de l'année. Un livre blanc est à disposition du public à la mairie, aux heures d'ouverture pour toute remarque concernant le futur PLU.

SECURITE ECOLES

Afin de respecter toutes les normes de sécurité demandées par le gouvernement, tant pour les risques majeurs (incendie, séisme...) que pour les risques d'intrusion attentats, une visite des locaux a été effectuée en présence du directeur de l'école, de l'adjudant M. LEVEQUE (brigade de Meythet) ainsi que 2 élus du de la commune. Toutes les éventualités ont été évoquées, des procédures seront mises en place mais nécessiteront sans doute des aménagements techniques. Un exercice d'alerte est prévu le lundi 3 octobre dans la matinée.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée **du 3 au 14 octobre inclus**. La permanence des élus est maintenue le jeudi de 18h00 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.00

AGENDA

Art floral: organisé par le CAN, le 15 octobre 2016 à 14h30 (04.50.60.79.31)

Loto: organisé par le CAN, le 22 octobre 2016 à 19h30 à la salle des fêtes

Collecte des appareils électriques : (électroménager, informatique, ...) du 31 octobre au 6 novembre 2016 à l'espace jeux.

Collecte des encombrants : (objets de pouvant pas être transportés aisément) le 7 novembre 2016 aux endroits de regroupement des poubelles ordures ménagères.

Initiation Marche Nordique : le samedi 5 novembre de 9h30 à 12h30 organisée par le CAN avec un éducateur sportif diplômé d'Etat (04.50.60.79.31)

Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie se tiendra devant le monument aux morts.

Stage couture: organisé par le CAN, le **19 novembre 2016** de 13h30 à 16h30 (tel: 04.50.60.79.31)